

Répartition par fonction des dépenses des communes de plus de 10 000 habitants

La codification fonctionnelle, retenue dans la nomenclature « M14 », reprend la logique et l'architecture de la nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA). Il n'a été extrait de cette nomenclature que les seules rubriques qui correspondent à l'activité normale d'une commune.

Sur les 946 communes de plus de 10 000 habitants au recensement général de population de 1999 (y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008), 43 communes ont choisi de voter leur budget par fonction pour l'exercice 2008 (dont 3 dans les DOM). Les autres communes, qui votent par nature, procèdent également à une ventilation par fonction.

Les tableaux ci-dessous portent donc sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Fonctions	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses totales
Services généraux	29,4%	11,8%	24,5%
Sécurité et salubrité publiques	3,7%	0,7%	2,9%
Enseignement formation	13,4%	11,1%	12,7%
Culture	8,3%	8,1%	8,2%
Sport et jeunesse	9,8%	9,7%	9,8%
Interventions sociales et santé	7,2%	0,9%	5,5%
Famille	6,1%	2,5%	5,1%
Logement	0,5%	2,6%	1,1%
Aménagements et services urbains, environnement	16,1%	38,5%	22,3%
Action économique	1,5%	2,4%	1,8%
Services communs (non ventilés)	4,0%	11,8%	6,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : comptes de gestion DGFiP